

PM 024/258

**Portant réglementation du stationnement
sur le parking de la base nautique
pour réserver plusieurs emplacements afin de pouvoir implanter une base de vie composée de 5
modules de 15 m²**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

INRAP NAOM

140 AVENUE MARÉCHAL LECLERC

33130 BÉGLÉS

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réserver plusieurs emplacements afin de pouvoir implanter une base de vie composée de 5 modules de 15 m², des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé sur le parking de la base nautique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mardi 01 octobre 2024 à 8h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking de la base nautique, au droit du chantier, pour réserver plusieurs emplacements afin de pouvoir implanter une base de vie composée de 5 modules de 15 m² par "INRAP NAOM".

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "INRAP NAOM".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le service des Polices,
- INRAP NAOM

Fait à La Flotte, le 31/07/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

